

PROJET PÉDAGOGIQUE 2024 – 2027

1. Présentation et positionnement de l'organisme

La Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs (FNMJI) est une organisation professionnelle représentant des mandataires judiciaires exerçant à titre libéral. À ce titre, elle œuvre à la structuration, à la reconnaissance et à la professionnalisation du secteur de la protection juridique des majeurs.

Dans le prolongement de ses missions, la FNMJI s'est engagée dans le développement de la formation professionnelle continue afin d'accompagner les évolutions du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM). Enregistrée en qualité d'organisme de formation depuis le 26 septembre 2017, elle s'inscrit dans une démarche qualité reconnue, matérialisée par l'obtention de la certification Qualiopi en 2021, renouvelée en octobre 2024.

Cette démarche traduit la volonté de la FNMJI de garantir des actions de formation structurées, adaptées aux besoins du terrain et conformes aux exigences réglementaires en vigueur.

2. Analyse des besoins et identification des publics

L'offre de formation développée par la FNMJI repose sur une analyse régulière et structurée des besoins professionnels. Celle-ci s'appuie à la fois sur les remontées directes des adhérents, les échanges avec les associations territoriales, les résultats des évaluations de formation, ainsi que sur une veille active portant sur les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Cette analyse permet d'identifier les compétences à renforcer ou à développer, en lien avec les transformations du métier et les exigences croissantes en matière de sécurisation des pratiques professionnelles.

Les actions de formation s'adressent prioritairement aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs, mais peuvent également concerner certains professionnels selon les thématiques abordées.

Une attention est portée à l'accessibilité des formations, notamment pour les personnes en situation de handicap. Des adaptations peuvent être proposées en fonction des besoins identifiés en amont de la formation.

3. Objectifs pédagogiques et finalités des actions de formation

Les actions de formation proposées par la FNMJI visent à soutenir le développement des compétences professionnelles des MJPM, dans une perspective de qualité, de sécurisation et d'éthique des pratiques.

Elles ont pour finalité de permettre aux professionnels :

- D'actualiser leurs connaissances juridiques et techniques,
- De renforcer leur maîtrise des situations complexes,
- D'adopter une posture professionnelle conforme aux principes déontologiques,

Chaque action de formation fait l'objet d'une définition précise des objectifs pédagogiques, traduits en compétences opérationnelles. Ces objectifs sont communiqués aux participants en amont et servent de base à l'évaluation des acquis.

4. Conception et mise en œuvre des actions de formation

Les formations sont conçues selon une ingénierie pédagogique structurée, intégrant à la fois des apports théoriques et des mises en situation issues de la pratique professionnelle.

Les modalités pédagogiques sont variées afin de favoriser l'engagement des apprenants et l'appropriation des contenus. Elles peuvent inclure des sessions en présentiel, des formations à distance ou des formats hybrides. Des méthodes actives sont privilégiées, telles que les études de cas, les échanges de pratiques ou les travaux collaboratifs.

Les supports pédagogiques sont régulièrement actualisés afin de garantir leur pertinence au regard des évolutions du secteur. Ils sont systématiquement mis à disposition des participants et constituent un appui à la consolidation des acquis.

5. Information, accueil et accompagnement des apprenants

La FNMJI veille à fournir une information claire, accessible et complète sur ses actions de formation. Les objectifs, contenus, prérequis, modalités d'accès, délais d'inscription et modalités d'évaluation sont communiqués en amont via différents supports, notamment le site internet et les outils de communication interne.

L'accueil des participants est organisé de manière à garantir des conditions favorables à l'apprentissage. Un accompagnement est proposé tout au long de la formation, permettant de répondre aux besoins spécifiques et de favoriser l'atteinte des objectifs pédagogiques.

6. Moyens humains, pédagogiques et techniques

La mise en œuvre des actions de formation repose sur une organisation structurée, associant une équipe salariée dédiée et des intervenants qualifiés.

Le pilotage du pôle formation est assuré par la chargée de formation, sous la supervision de la directrice générale et validé par le conseil de direction. Les formateurs mobilisés sont des professionnels disposant d'une expertise reconnue dans leur domaine et d'une expérience significative en lien avec les thématiques abordées.

Les moyens techniques mobilisés sont adaptés aux modalités pédagogiques retenues, qu'il s'agisse de formations en présentiel ou à distance.

7. Suivi, évaluation et mesure de la qualité

La FNMJI met en œuvre des modalités de suivi et d'évaluation permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs pédagogiques et la satisfaction des participants.

Les acquis peuvent être évalués au moyen de questionnaires, d'études de cas ou de mises en situation. Par ailleurs, des évaluations de satisfaction sont systématiquement recueillies à l'issue des formations, et, lorsque cela est pertinent, à distance de celles-ci.

Les données collectées font l'objet d'une analyse régulière afin d'identifier les axes d'amélioration et d'ajuster l'offre de formation.

8. Démarche d'amélioration continue

Inscrite dans une logique d'amélioration continue, la FNMJI exploite l'ensemble des retours issus des formations, qu'ils proviennent des participants, des formateurs ou des partenaires.

Une attention particulière est portée au traitement des éventuelles réclamations, dans le cadre d'une procédure formalisée garantissant leur prise en compte et la mise en œuvre d'actions correctives si nécessaire.

Cette démarche permet de faire évoluer en continu les contenus, les modalités pédagogiques et l'organisation des formations, afin de maintenir un haut niveau de qualité.

9. Inscription dans l'environnement professionnel

La FNMJI s'inscrit dans un écosystème professionnel en constante évolution. Elle assure une veille active sur les transformations du secteur de la protection juridique des majeurs et participe aux réflexions nationales relatives à son évolution. Le pôle formation travaille en étroite collaboration avec le pôle juridique.

Cette dynamique permet d'adapter en permanence l'offre de formation aux besoins du terrain et aux attentes institutionnelles.

10. Dispositif spécifique : l'évaluation entre pairs

En complément des actions de formation, la FNMJI développe un dispositif d'évaluation entre pairs. Celui-ci constitue un levier d'amélioration des pratiques professionnelles en favorisant les échanges entre professionnels dans un cadre structuré et bienveillant.

Ce dispositif contribue à renforcer la qualité des interventions des MJPM et s'inscrit pleinement dans les recommandations nationales relatives à l'évolution du secteur.

11. Perspectives de développement 2024 – 2027

Pour la période 2024 – 2027, la FNMJI poursuit plusieurs axes de développement :

- Le renforcement de la qualité des actions dans le cadre de la certification Qualiopi, 2024/2027
- La consolidation du pôle formation, 2024-2027
- La formation d'une référente handicap, 2024
- L'élargissement du catalogue de formation, 2025-2026
- L'intégration d'outils numériques innovants, 2026-2027
- L'adaptation continue aux évolutions du métier notamment avec la nouvelle réglementation sur l'obligation de formation continue pour le MJPM. 2026-2027